

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-4</b> <b>21SGADL0022</b>

**SEANCE DU**  
**18 MARS 2021**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>62</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>12 mars 2021</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>19 mars 2021</b>

<b>OBJET :</b> <b>Convention service commun</b> <b>"Ingénierie et supports techniques</b> <b>des services numériques" - Avenant</b> <b>n°1 - Mise à jour de la liste des</b> <b>intervenants de la DSI</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 9</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Christian GRAND



Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise en place de services communs, entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres,

Vu l'avis du Comité Technique de la CUCM en date du 23 février 2021,

Le rapporteur expose :

« La création du service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques a été approuvé lors du conseil communautaire du 21 novembre 2019.

Ce service commun assure la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires.

Il a fait l'objet d'une convention comme le prévoit l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Celle-ci énumère les missions du service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et la structure de gouvernance mise en place.

Cette convention contient en annexe une fiche d'impact décrivant les effets de la création de ce service commun sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération ainsi que les droits acquis pour les agents. Cette annexe contient aussi la liste des agents communautaires pouvant intervenir dans le cadre de ce service commun.

Depuis, sa création l'effectif de la DSI a évolué avec des départs et des arrivées. Il convient donc de mettre à jour la liste des intervenants se trouvant dans l'annexe n°2 de la convention. Cette mise à jour fait l'objet de l'avenant n°1 de la convention actuelle.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 de la convention du service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques qui assure la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le président ou l'élu ayant délégation à signer ledit avenant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 19 mars 2021  
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Philippe PIGEAU

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,  
Philippe PIGEAU





## **CONVENTION CADRE de MUTUALISATION de SERVICES**

∞ ∞ ∞

**ENTRE la CUCM et ses COMMUNES MEMBRES**

---

### **INGENIERIE et SUPPORTS TECHNIQUES DES SERVICES NUMERIQUES**

#### **AVENANT n° 1**

---

#### **Préambule :**

La création du service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques a été approuvé lors du conseil communautaire du 21 novembre 2019 (délibération numéro 19SGADL0173).

Ce service commun assure la mise à disposition partielle, au profit des communes, de certains personnels affectés à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires.

Il a fait l'objet d'une convention comme le prévoit l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Celle-ci énumère les missions du service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et la structure de gouvernance mise en place.

Cette convention contient en annexe 2 une fiche d'impact décrivant les effets de la création de ce service commun sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération ainsi que les droits acquis pour les agents. Cette annexe contient aussi la liste des agents communautaires pouvant intervenir dans le cadre de ce service commun.

Depuis, sa création l'effectif de la DSI a évolué avec des départs et des arrivées. Il convient donc de mettre à jour la liste des intervenants dans l'annexe n°2 comme suit.

---

Vu l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la mise en place de services communs, entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres,

Vu l'avis favorable émis le 23 février 2021 par le comité technique (CT) de la communauté urbaine,

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'annexe 2 de la convention de création d'un service commun « Ingénierie et supports techniques des services numériques » est modifié comme suit :

**ANNEXE N°2**  
**FICHES D'IMPACT**

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Degré de l'impact <sup>1</sup>	Description de l'impact	Quid ? Ce qui est à faire ou à mettre en place	Acteur(s)
<b>Organisation/Fonctionnement</b>	Lieu de travail/locaux	2	Agent ayant vocation par principe à se déplacer sur l'ensemble des sites communautaires mais pouvant désormais intervenir sur d'autres lieux (communes membres du service commun)	Information de l'agent	Direction générale RH Responsable service commun
	Organigramme	1			
	Liens hiérarchiques/Liens fonctionnels	1			
<b>Technique/métier</b>	Fiche de poste	3	Modification de la nature des missions et des contraintes de déplacement	Modification des fiches de poste	Responsable service RH
<b>statutaire/Conditions de travail</b>	Position statutaire	1			
	Affectation	2	La résidence administrative est inchangée mais possibilité de déplacements	Modification des fiches de poste	Responsable service RH

<sup>1</sup> 1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

			sur d'autres sites que ceux communautaires		
	Liens hiérarchiques	1			
	Régime indemnitaire	1			
	SFT	1			
	NBI	1			
	Temps de travail/Aménagement du temps de travail/temps partiel	1			
	Congés	1			
	CET	1			
	Action sociale	1			

### Liste du personnel CUCM concerné

Nom-Prénom	Fonctions	Catégories	Grades	Temps de travail
LAGRANGE Jean-Yves	DSI	A	Ingénieur en chef	35h00
MOUGIN Maxime	Responsable applications et expériences utilisateurs	A	Ingénieur	35h00
ATTAR Ahmed	Chef de projet applicatif	B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h00
MYARD Delphine	Chef de projet applicatif et collaboratif	B	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h00
BEN ABDERRAHMEN Nabil	Chef de projet applicatif et SIG	B	Technicien territorial	35h00
TRAPET Francis	Chef projet applicatif et	B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
DUMONT Laurence	Chargée de support et services	B	Technicien territorial	35h00

RUIZ Adrien	Chargé de support et services	B	Technicien territorial	35h00
SALLAMAND Paul	Apprenti chargé support et services			35h00
MAUCHAND Kevin	Responsable infrastructures et sécurité	B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
JANIN Olivier	Administrateur systèmes et réseaux	B	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
LESEUR Matthieu	Apprenti administrateur réseau			35h00

**Article 2 :**

Le reste des dispositions de la convention demeure inchangé.

Fait à Le Creusot, le \_\_\_\_\_

Pour la communauté urbaine  
Le Creusot - Montceau les Mines

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le vice-président  
Monsieur Philippe PIGEAU